



Traité Brakhot

Michna 3 - Chapitre 3

נשים ועבדים וקטנים פטורין מקרית שמע ומן התפילין, וחייבין
בתפילה ובמזוזה ובברכת המזון.

Les femmes, les serviteurs (non-juifs) et les enfants sont exemptés de la lecture du Shema' et des Tefillines, mais ont l'obligation de faire la Prière (la 'Amida), de la Mezouza et des bénédictions après le repas (Birkat Hamazone).



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions